



**PRIX FRANCE-BOULET POUR LE MEILLEUR  
ARTICLE DE *PHARMACTUEL***

Prix décerné par l'Association des pharmaciens des  
établissements de santé du Québec (A.P.E.S)

Le **Prix France-Boulet** pour le meilleur article de *Pharmactuel* vise à reconnaître et à stimuler la rédaction d'articles scientifiques dans *Pharmactuel*. Il récompense le ou les auteurs d'un article paru dans *Pharmactuel* durant la dernière année. L'article sélectionné doit se démarquer par la nouveauté du sujet traité ou par son application dans la pratique quotidienne, ou les deux.

## ADMISSIBILITÉ

- Le candidat<sup>1</sup> doit être un membre actif de l'A.P.E.S.
- La pratique de la pharmacie en établissement de santé doit être son principal secteur d'activité.
- Les articles dont l'auteur principal est un membre du comité de rédaction de *Pharmactuel* ne sont pas éligibles à ce prix.
- L'auteur principal d'un article s'étant mérité le prix l'année précédente n'est pas éligible à ce prix.
- Les membres du conseil d'administration, à titre individuel, ne peuvent recevoir ce prix. Les articles de plusieurs auteurs comptant un administrateur de l'A.P.E.S. parmi leurs membres sont toutefois éligibles à ce prix, pour autant que l'administrateur ne soit pas le premier auteur, l'instigateur du projet ou son principal contributeur.
- Les anciens membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir ce prix à titre individuel au cours d'une période de douze mois suivant la fin de leur mandat d'administrateur.

## MISE EN CANDIDATURE

Ce prix vise un auteur ou un groupe d'auteurs du même article. Tous les auteurs ayant publié un article dans *Pharmactuel* au cours de la dernière année sont éligibles au prix à l'exception des membres du comité de rédaction. Toutefois, lorsqu'un membre du comité de rédaction est un collaborateur à l'article sans en être l'auteur principal, l'article fait partie de ceux évalués pour ce prix. Aucune mise en candidature n'est requise.

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le meilleur article sera sélectionné parmi ceux publiés au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution du prix.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé simplement dans le but d'alléger le texte.

## SÉLECTION DU GAGNANT

Un comité de sélection est formé pour évaluer les candidatures. Ce comité est constitué d'un auteur principal, ancien lauréat du prix, et de trois (3) membres du comité de rédaction de *Pharmactuel*. Un membre du comité de rédaction ne peut agir à titre d'évaluateur pour un article dont il est coauteur. Le nom du gagnant sera soumis au conseil d'administration de l'A.P.E.S. pour approbation. Le gagnant sera avisé par téléphone et recevra, par la suite, une confirmation écrite. On lui fournira alors les détails de l'invitation à la cérémonie de remise des prix.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Pertinence du sujet;
- Développement du sujet;
- Application dans la pratique;
- Forme de la présentation à la réception (incluant les critères du guide de rédaction).

## DESCRIPTION DU PRIX

Le gagnant se voit remettre un chèque de 1 000 \$.